

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 MARS 2020

DATE d'AFFICHAGE  
17 MARS 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 25  
Votants : 30

L'an deux mille vingt,  
le 10 mars à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai<sup>ent</sup> Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés : Mmes Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Monique LE THIEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Christine SAVARY.

**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Colette BENOIT**  
**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**M. André PAJOLEC donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**  
**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Maryvonne TATARD a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°31-2020 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET  
DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 ont été réalisées par le comptable du Centre des Finances Publiques de La Roche-Muzillac, Madame DE VETTOR, Agent Comptable de la Communauté de Communes.

Après vérification, les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes, établis et transmis par Madame DE VETTOR, sont conformes aux comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2019 et les écritures des comptes de gestion 2019, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par l'Agent Comptable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour Extrait Certifié conforme,  
A Muzillac le 10 Mars 2020  
Le Président

